

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 21 DECEMBRE 2022 à 19h00

<u>Date de la convocation :</u>	14/12/2022
<u>Date d'affichage :</u>	14/12/2022
<u>Nombres de Membres :</u>	En exercice: 11
Présents:	8
Votants:	8

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villiers-le-Sec s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Cyril DIARRA, Maire

PRÉSENTS : Mrs. Cyril DIARRA, Patrick JAMET, Arménio FERNANDES, François CAU, Eric MONMIREL, B. MONMIREL, M. SADIO, Mme. Isabelle KIBWAKA.

POUVOIR : /

ABSENTS EXCUSES : Mme Nadège MADI ; M. David BELLO ; Mme. Marie-France BACON ZABRONIECKA.

Madame Isabelle KIBWAKA a été désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Ouverture de la séance à 19 heures 05.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2022, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Cyril DIARRA, Maire, approuve le compte rendu.

2022-21-12-01 : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'avenant n°3 à la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements par monsieur le Maire,
Considérant la volonté politique des deux communes de VIARMES et VILLIERS LE SEC de renforcer la mutualisation en fusion complète sur le territoire des deux villes,
Considérant que les communes sont déjà signataires des conventions de coordination et de mise en commun des agents et des moyens formant un ensemble d'environ 6000 habitants,
Considérant que les villes VIARMES et VILLIERS LE SEC ont la volonté de partager et mutualiser le centre de surveillance de vidéo protection;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements avec la commune de Viarmes

2022-21-12-02 : AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT L'AIRE DE JEU MULTIGÉNÉRATIONNEL,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la création de l'aire de jeu multigénérationnel et de la rénovation du city stade, la commune va faire des demandes de subventions à diverses entités afin de financer les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout type de demande de subvention.

Questions diverses

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

Le Maire

C. DIARRA



Le Secrétaire

I. KIBWAKA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Kibwaka'.